

## ANNEXE 1

### Les récits des survivantes et des familles

#### **Récit de Gilberte V. et Andrée V. en relation avec Adèle V.-B., volume public 32**

Gilberte V. est une femme Innue de Pessamit. Elle est la mère d'Andrée et d'Adèle. Adèle a reçu le sobriquet d'Adélous. Adèle est décédée le 1er juillet 2011, à l'âge de 17 ans. Elle était née le 12 octobre 1993 au sein d'une famille reconstituée. Elle était la seule enfant de Gilberte et de son conjoint Patrick. « Elle était tout le temps accrochée à moi. Je l'appelais “mon pot de colle”. On s'entendait très bien. [...] Elle me confiait des affaires. Elle était tout le temps souriante et taquineuse aussi ». Andrée, l'aînée de la famille, se souvient de sa jeune sœur comme une personne pleine de projets et de rêves, une fille souriante, sociable, sincère, qui aimait rire et qui aimait la vie.

Le 1er juillet 2011, Adélous se préparait pour sortir avec deux amies venues de Sept-Îles. Elle promit de ne pas rentrer trop tard. Sur le pas de la porte, elle se retourna et dit à ses parents : « Je vous aime ». « C'est la dernière fois que j'ai entendu sa voix ». À minuit, Gilberte ne dormait pas. Sa fille n'était pas encore rentrée. Elle l'appela sur son cellulaire et Adélous la rassura qu'elle serait à la maison bientôt, mais elle n'arrivait pas. Plus tard dans la nuit, le téléphone sonna. On apprit à Gilberte qu'on était en train de réanimer Adélous. Gilberte réveilla son conjoint et ensemble, ils se rendirent à la salle communautaire, où ils aperçurent Adélous au sol. On essayait toujours de la réanimer, mais Gilberte voyait déjà que sa fille « n'est plus là ».

Gilberte et Patrick se rendirent à l'hôpital où Adélous avait été transférée en ambulance et Andrée vint les rejoindre. Ils comprennent à ce moment que leur fille était décédée. Lorsqu'elle la vit, Gilberte fut surprise. « Un côté des cheveux était mouillé, le côté gauche. L'autre côté, non. J'ai aussi vu du sang sortant de son nez. Il y avait des bleus sur le front ». Andrée nota que sur le front de sa sœur il y avait une coupure et qu'elle avait des bleus un peu partout.

Le lendemain, un policier de Sept-Îles se rendit sur les lieux de l'évènement. Selon Gilberte, « rien n'avait été mis en place, il n'y avait pas de périmètre de sécurité, rien ». Plus tard, les enquêteurs ont demandé à rencontrer Gilberte et son conjoint. Ils leur ont dit qu'Adèle avait pris de la drogue. Gilberte ne les croit pas. « D'après ce qu'on a entendu, notre fille a reçu des coups de pieds, ils étaient à plusieurs sur elle. C'est les filles de Sept-Îles qui étaient les cibles,

mais c'est elle qui a été battue, elle devait vouloir protéger ses amies ». Toutes sortes de rumeurs ont circulé dans la communauté sur ce qui avait pu se passer ce soir-là. Le directeur de la police émit un message à la radio communautaire pour éviter des représailles de la part de personnes qui seraient en colère en raison de ce qui s'est passé.

Les hypothèses concernant le décès d'Adélous s'accumulaient et se contredisaient. Selon Gilberte, le coroner confirma qu'elle était morte d'un traumatisme crânien. À l'hôpital, le médecin lui dit qu'elle souffrait d'arythmie cardiaque. Gilberte comprit aussi que sa fille avait été frappée par une bouteille de bière.

Au fil du temps, Andrée apprit des détails sur ce qui s'était produit après le décès de sa sœur. Un pompier de la communauté, premier répondant ce soir-là, lui avoua que, sur place, on lui avait dit de garder l'évènement confidentiel. Andrée apprit aussi que des amies de sa sœur, présentes lors de l'évènement, n'avaient jamais été appelées à témoigner devant la cour bien qu'elles aient fait des dépositions auprès des policiers. « Même une [amie] avait pris des photos. Quand il lui a redonné son cellulaire, il n'avait plus rien dans son cellulaire ». Andrée souligna également que la conjointe du chef de la police était amie de celles qui avaient battu Adélous. Une adolescente fut accusée en lien avec l'évènement, mais les accusations furent retirées. Lors des démarches au tribunal, les informations partagées avec la famille furent limitées.

Le décès d'Adélous engendra d'autres tragédies dans la communauté. Deux semaines après la mort d'Adélous, son ex-petit ami se suicida et le même été, sa meilleure amie s'enleva la vie. Le 11 décembre de la même année, un incendie ravagea la maison de Gilberte. Elle n'en pouvait plus. Elle songea même à s'enlever la vie. En perdant Adèle, Gilberte avait perdu une partie de son cœur. « Moi, elle me manque encore beaucoup. Elle m'avait dit souvent, « Je t'aime beaucoup, Maman. Je t'aime beaucoup, Papa ». Maintenant ces mots n'existent plus ». Aucun soutien formel n'a été offert à la famille. Gilberte et Andrée ont cherché de l'aide psychologique, mais cela demeure un long processus.

Différents évènements commémoratifs furent organisés dans la communauté. Une marche eut lieu à la mémoire d'Adélous. Sa photo et des fleurs furent déposées dans le stationnement de la salle communautaire où l'évènement eut lieu. Une page Facebook fut créée en son honneur.

Gilberte et Andrée ignorent toujours la cause réelle de la mort d'Adélous, mais elles sont persuadées que son décès est directement lié aux blessures qui lui ont été infligées ce soir-là. Elles ne font plus confiance aux policiers, ni au système de justice.

## **Récit de Viviane et d'Armand E., en relation avec Lauréanna, volume public 32**

Lauréanna est une petite fille atikamekw née à Manawan, le 20 juillet 1973. Elle est l'avant dernière d'une famille de 11 enfants. Lauréanna a disparu le 27 octobre 1973, à l'âge de 3 mois.

À l'âge d'un mois et demi environ, Lauréanna fut évacuée par avion à l'hôpital de Joliette, sans être accompagnée par l'un de ses parents – une pratique courante à l'époque. Elle souffrait d'une pneumonie. Environ un mois après son hospitalisation, les parents de Lauréanna reçurent un appel du dispensaire de Manawan, qui les informa du décès de leur jeune enfant. Seul le père de Lauréanna reçut l'autorisation de se rendre à Joliette. La mère de Lauréanna dut faire des démarches auprès de la belle-mère du Chef de l'époque pour qu'on lui organise un transport jusqu'à Joliette.

Viviane raconta que, dès son arrivée au salon funéraire, sa mère constata que le bébé qui était dans le cercueil avait plutôt l'air d'un bébé de 9 ou 10 mois, alors que Lauréanna n'avait à ce moment-là que 3 mois et qu'à son départ pour l'hôpital, elle était plutôt petite. Armand se rappelait la même chose, et même s'il n'a jamais su si le bébé qui était dans le cercueil était une petite fille ou un petit garçon, dans son for intérieur, il savait que ce n'était pas sa fille.

À l'époque, les parents souhaitèrent ramener leur bébé à Manawan pour l'enterrer selon leurs rites et coutumes, mais on leur refusa cette possibilité. Lauréanna fut enterrée sans cérémonie à l'extérieur du cimetière, sans croix ni plaque commémorative, sous prétexte que le bébé n'avait pas été baptisé. Or, Viviane, qui avait 12 ans au moment des événements, se souvenait que sa sœur avait été baptisée le 4 août 1973. Aujourd'hui, il y a des bâtiments à l'endroit où Lauréanna a été enterrée.

Pendant les six années qui ont suivi ces événements, les parents ont continué à recevoir les cartes d'assurance-maladie de Lauréanna, si bien qu'ils se sont mis à douter du décès de leur fille. Afin d'en avoir la certitude, le père entrepris plusieurs démarches pour obtenir le certificat de décès de Lauréanna, mais sans grand résultat. Au presbytère, le curé affirma ne pas avoir reçu de certificat de décès. Au Conseil des Atikamekw de Manawan, ainsi qu'au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, on leur remit des documents qui confirmaient que l'inscription de Lauréanna au registre des Indiens était toujours active. À la Régie de l'assurance-maladie du Québec, on leur répondit : « Écoutez, Monsieur, elle a 44 ans [...]. C'est elle-même qui devrait appeler ici ».

Il y a quatre ans environ, Viviane contacta un travailleur social qui disait avoir travaillé à Joliette à l'époque de la disparition de Lauréanna. Celui-ci lui dit qu'après avoir d'abord reçu

l'information que Lauréanna allait bien et qu'elle avait reçu son congé de l'hôpital, il fut informé le lendemain que l'enfant est décédée. Il décida de se rendre sur place. À son arrivée, il aperçut l'homme responsable des patients discuter avec un autre homme qu'il n'avait jamais vu et qu'il ne revit jamais. Il n'eut pas la possibilité d'assister à la discussion, mais l'échange entre les deux hommes souleva des soupçons.

À la suite des démarches pour obtenir le certificat de décès à l'état civil, les parents eurent finalement accès au dossier médical de Lauréanna qui se trouvait aux archives de l'hôpital de Joliette. À la lecture du dossier, les parents furent très surpris de constater qu'on avait pratiqué une autopsie sur le corps de Lauréanna. Dans son dossier médical, une évaluation post mortem révélait des irrégularités. Selon cette évaluation, le bébé serait mort avant même son arrivée à l'hôpital.

À ce jour, les parents n'ont toujours pas réussi à obtenir le certificat de décès de leur fille. L'ensemble de ces éléments font en sorte que la famille doute fortement de ce qui est réellement arrivé à Lauréanna.